

## Rapport public

**Date d'émission du rapport :** 8 août 2025

**Numéro d'inspection :** 2025-1327-0006

**Type d'inspection :**  
Incident critique

**Titulaire de permis :** Extendicare (Canada) Inc.

**Foyer de soins de longue durée et ville :** Extendicare Southwood Lakes, Windsor

## RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 5, 6, 7 et 8 août 2025

L'inspection concernait :

- Dossier : n° 00151289 – 2842-000024-25 – Dossier en lien avec la gestion et la prévention des chutes
- Dossier : n° 00152875 – 2842-000026-25 – Dossier en lien avec les soins liés à l'incontinence

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Soins liés à l'incontinence

Prévention et gestion des chutes

## RÉSULTATS DE L'INSPECTION

### AVIS ÉCRIT : Évaluation de la continence

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit aux termes de l'alinéa 154(1)1 de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* (LRSLD).

**Non-respect de : l'alinéa 56(2)a) du Règl. de l'Ont. 246/22**

Facilitation des selles et soins liés à l'incontinence

Paragraphe 56(2) – Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce qui suit :

a) chaque résident ayant des problèmes d'incontinence reçoit une évaluation comprenant l'identification des facteurs causals, des tendances, du type d'incontinence et de la possibilité de restaurer la fonction au moyen d'interventions particulières et, si l'état ou la situation du résident l'exige, une évaluation est effectuée au moyen d'un outil d'évaluation approprié sur le plan clinique conçu expressément aux fins d'évaluation de l'incontinence.

Le titulaire de permis a omis de veiller à ce qu'on réalise une évaluation de la continence auprès d'une personne résidente lorsque celle-ci est devenue incontinente sur les plans intestinal et vésical. Les membres du personnel ont reconnu que la personne résidente n'avait pas fait l'objet d'une évaluation lorsque son niveau de continence s'était dégradé.

**Sources** : Dossiers cliniques de la personne résidente; entretien avec des membres du personnel.